

Vous aussi, redonnez le sourire
aux campagnes et villages !



Grâce à l'investissement solidaire,
votre argent devient militant et permet
d'ouvrir des boutiques !

QUE PROPOSE VILLAGES VIVANTS ?

Pour...

- remettre de la vie et de l'activité dans les **campagnes, villages et petites villes désertifiées**
- permettre l'ouverture de boutiques **utiles aux habitants** : cafés associatifs, tiers-lieux, épicerie de proximité...
- faciliter le parcours de ceux qui ont un projet d'activité mais qui **ne peuvent pas acheter un local**, n'ont pas les moyens de le rénover ou à qui la banque a refusé un prêt...

Villages Vivants propose de :

- **racheter et rénover** des boutiques vides
- **les louer** à des loyers accessibles
- **accompagner** les porteurs de projets utiles au territoire.

Le choix de Villages Vivants est d'installer des activités qui participent fortement à redynamiser un centre-ville, un village.

Les commerces choisis ont un « supplément d'âme » : ils **nouent des liens entre habitants**, favorisent l'**économie locale** et privilégient le **collectif**.

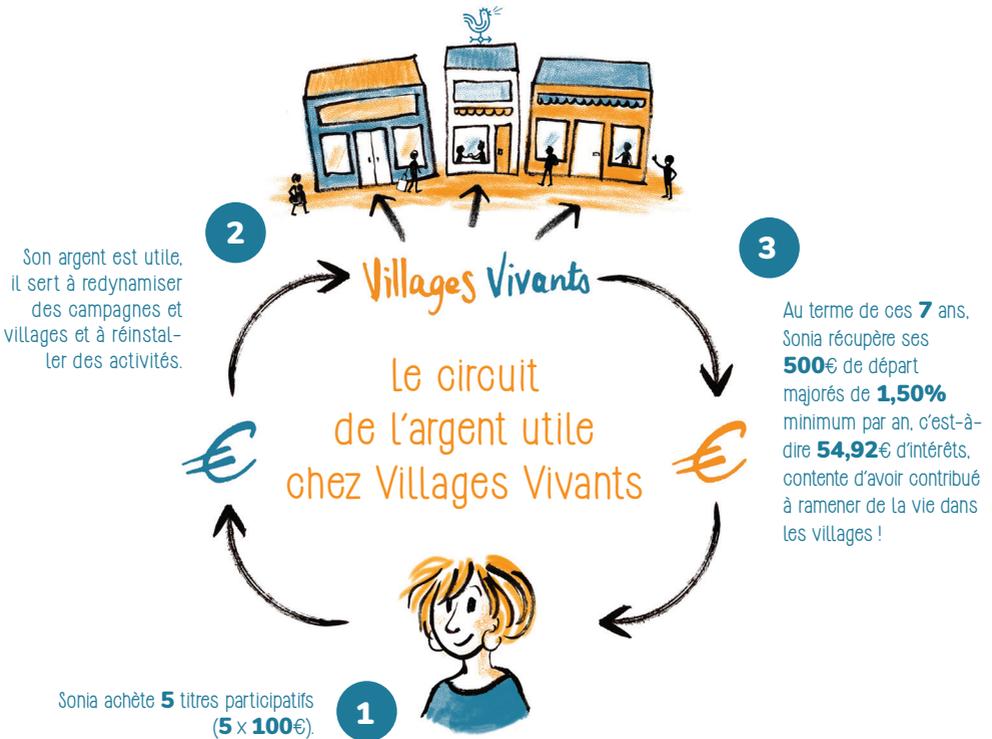
En 15 ans,
le nombre de
boutiques vides
a presque doublé.
Une commune sur
deux n'a plus de
commerce.

Des initiatives sont bloquées parce qu'il n'existe pas d'investisseurs intéressés par des petites opérations immobilières en zone rurale. Cela ne leur rapporte pas assez !

L'exemple d'une boutique vivante :

Dans le village de Boffres, en Ardèche, l'auberge rachetée par Villages Vivants propose des services de restauration et d'épicerie. Mais pas uniquement. Les quatre entrepreneurs enthousiastes proposent des événements (animations culturelles, marchés) qui relient les habitants, **qui participent à la vie sociale du village**.

L'auberge est une structure coopérative à la fois dans les services qu'elle propose et au sein de son organisation interne (statut SCOP). Un lien avec les habitants qui fait **la richesse d'un commerce d'un nouveau genre**, qui n'aurait aucun intérêt à quitter le village pour rejoindre une zone commerciale...



L'ARGENT MILITANT AU SERVICES DES CAMPAGNES

Rejoignez le mouvement et devenez **un acteur de la revitalisation des campagnes et des villages !**

Citoyens, habitants, entreprises, associations ou collectivités... **En rachetant des boutiques avec nous**, vous pouvez contribuer à redonner vie à votre territoire, au village où vous passez vos vacances, à cette rue, en bas de chez vous.

Plutôt que de laisser dormir l'argent sur un compte en banque, et de ne pas vraiment savoir à quoi il sert, Villages Vivants vous propose de l'investir pour redynamiser les zones rurales. Il ne s'agit pas d'un don, mais d'un investissement, **qui rapporte des intérêts et qui fait bouger le monde !**

Le titre participatif

est un placement d'une valeur unitaire de 100€ rémunéré à 1,50% annuel et bloqué pendant 7 ans. C'est un peu comme de l'argent déposé sur un livret, qui chaque année, rapporte 1,50% d'intérêts par an.

Avantage fiscal

La souscription de titres participatifs permet une réduction fiscale (dispositif Madelin) sur l'impôt sur le revenu, à hauteur 25% du montant investi.

Pour 1000 € investis vous réduisez votre impôt sur le revenu de 250 €.



Aujourd'hui, grâce
au grand mouve-
ment de la finance
solidaire, il est
enfin possible de
faire fructifier son
argent tout en
étant en parfait
accord avec ses
convictions.

CONTACT

Sylvain Dumas
Cogérant de Villages Vivants,
responsable finance solidaire
s.dumas@villagesvivants.com

Villages Vivants
30 rue Archinard
26400 Crest
09 54 03 36 31
www.villagesvivants.com
F - villagesvivantscrest

Illustrations : Joëlle Debraux
Impression : Veziat, imprimeur à Crest
Ne pas jeter sur la voie publique

SCIC SARL à capital variable Villages Vivants,
SIRET : 841 583 164 00014

Villages Vivants bénéficie du soutien de :



BANQUE des
TERRITOIRES

